

Règlement Club ACD SAISON 2020-2021

Soyez les bienvenus !

L'AC Digne-les-Bains est un club d'**athlétisme en compétition**, qui a ses traditions et son image de marque, qu'il vous faudra respecter :

- la rigueur, la discipline, la ponctualité,
- le respect de l'adversaire, des entraîneurs, des jurys, et des règlements régissant l'athlétisme,
- l'amitié du partenaire, l'amour du maillot,

le tout dans la bonne humeur !

COMPÉTITIONS

En adhérant au club, **vous participez aux compétitions** inscrites au calendrier (cross country, piste, route...). Ce calendrier est disponible sur le site internet du club **www.acdigne.org**, et actualisé en permanence.

Ces compétitions exigent parfois des déplacements onéreux, et leur organisation est toujours difficile pour le club (réservation des bus, coordination des jurys, engagement des athlètes sur les épreuves). Vous devez, dans les délais prévus, avvertir le club de votre absence.

La participation des parents aux compétitions est souhaitée et encouragée en tant que jurys : l'athlétisme, c'est une affaire de famille ! ... et en plus, il n'y a aucune raison que les adultes ne puissent pas participer à la fête !

MAILLOT

La participation aux compétitions exige le port du maillot du club.

Il est rappelé que **seuls les athlètes à jour de leur cotisation et titulaires d'une licence de la saison en cours sont autorisés à porter le maillot du club et à participer aux compétitions FFA**. Les maillots restent la propriété de l'AC DIGNE LES BAINS.

Un chèque de caution de 50 euros non encaissé est demandé à l'inscription à partir de la catégorie Benjamin. Il sera restitué en échange de la tenue en date de la dernière compétition (1000m Herculis – mi juillet) à laquelle participe le club. Si la tenue n'est pas restituée à cette date butoire, le chèque sera encaissé même pour les athlètes souhaitant renouveler leur licence.

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements réguliers sont nécessaires pour progresser.

L'ACD a en effet pour finalité l'épanouissement personnel des athlètes, à travers la pratique de l'athlétisme en compétition. L'assiduité demandée aux athlètes est également une marque de politesse élémentaire envers les entraîneurs, tous bénévoles. Le club n'est donc pas une halte garderie, ni une salle de gym où on vient de temps en temps passer une heure. Une trop longue absence sera signalée aux familles des athlètes mineurs. Les athlètes majeurs devront également être assidus. Trop de manquements peuvent entraîner l'exclusion de l'athlète du groupe de compétition (art. 25 des statuts).

Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels et sous la responsabilité d'un entraîneur du club. Toute sortie du stade en dehors d'un créneau horaire, et hors la présence d'un entraîneur du club dégage la responsabilité de l'ACD.

Vous ne pouvez participer aux entraînements et compétitions qu'après avoir souscrit aux règles en vigueur au club et à la Fédération Française d'Athlétisme, c'est-à-dire **après avoir pris votre licence**, à savoir :

- Formulaire de demande d'adhésion complété
- Ce règlement du club signé
- Certificat Médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins de 90 jours. (**visite médicale au CMS de Digne à partir de la catégorie Benjamin OBLIGATOIRE**)
- Cotisation annuelle (montant proposé par le Comité Directeur et validé par l'Assemblée Générale) avec possibilité de régler en plusieurs fois, coupons sport, chèques vacances acceptés d'un montant de **160 euros**
- Chèque de caution pour la tenue club d'un montant de 50 euros

La signature de ce document valide nos engagements réciproques à ce règlement.

Signature des parents

Signature de l'athlète

Signature du président